

Qu'on s'en protège



Un protocole national « santé-sécurité-justice » a été rédigé en 2011 avec pour objectifs :

- d'améliorer la sécurité des professionnels de santé exerçant sur le territoire national
- de renforcer la coopération entre lesdits professionnels et les services de l'état compétents en matière de prévention de la violence et de la délinquance.

Ce protocole avait pour vertu d'être décliné de façon territoriale, ce qui fut fait en Seine-et-Marne en juin 2018 puis a bénéficié d'une mise à jour le 7 novembre 2023 afin d'apporter toutes **aides utiles aux médecins**.

Votre Conseil de l'Ordre, le Préfet, les trois Procureurs, la DDARS 77, et les représentants des services de Gendarmerie et Police ont été signataires de ce protocole, établi pour vous accompagner dans ce nouveau risque :

- En vous informant par des conseils sécuritaires qu'il faut connaître : **article 4**
- En vous mettant en place des procédures de facilitation de déclaration de plainte : **article 6**
- En organisant les circuits de remontée d'information entre les parties signataires : **article 7**

Une liste de référents sécurité police ou gendarmerie en fonction de votre lieu d'exercice nous a été confiée afin de vous transmettre dès que nécessaire leurs coordonnées ainsi mises à jour. N'hésitez pas à nous les demander afin de pouvoir les contacter pour des conseils de sécurité personnelle ou un audit de votre lieu d'exercice.

N'attendez pas d'être victime d'une agression, vous pouvez aussi vous présenter à eux dans les zones les plus reculées de notre département afin d'entretenir des bonnes relations avec les services de sécurité de votre secteur.

Une meilleure prise en compte des difficultés d'exercice de chacun est d'ailleurs importante : ne pas refuser de rendre service en se rendant disponible pour la signature de certificats de décès ou de garde à vue ne peut être que bénéfique.

D'autant qu'en cas d'agitation dans vos cabinets, ils ne tarderont jamais à intervenir sur votre appel et si votre numéro de téléphone est pré-identifié lorsque vous appellerez le 17, votre appel sera entendu prioritairement.